

Un aménagement permettant d'éviter les déversements massifs d'eau douce est reconnu par tous les scientifiques comme élément déterminant de la reconquête de l'Etang. Il coûterait autant qu'un ouvrage hydraulique de moyenne importance. Ces aménagements engageront des dépenses élevées ; leur importance ne serait-elle pas à mesurer à l'échelle pluriséculaire ? Depuis Adam de Craponne, on a vu se succéder des aménagements ambitieux, qui ont permis l'essor de la Basse-Provence.

Enumérons enfin un certain nombre de points incontournables :

- de tels aménagements sont au-dessus de calculs politiques localisés et ne pourront se faire qu'avec l'accord de tous les acteurs ;

- l'engagement de l'Etat est une nécessité tant du point de vue financier que pour cristalliser une volonté d'action (ne serait-ce qu'en faisant appliquer rapidement la loi littoral avec mise sur pied rapide d'un schéma de mise en valeur de la mer) ;

- il faudra bâtir une structure de concertation qui fasse le lien permanent entre un SPPPI démocratisé, aux attributions élargies, et un syndicat mixte d'aménagement et de gestion qui associe tous les partenaires (collectivités territoriales concernées, industriels, aéroport, Port

autonome de Marseille, chambre de commerce, pêcheurs, organisations syndicales et associatives, scientifiques, etc.).

L'Etang-de-Berre est un cas écologique exemplaire du fait de ses particularités géographiques ; un nombre considérable de problèmes d'environnement, que l'on rencontre ailleurs, s'y trouvent réunis. Sous l'impulsion d'actions de la population locale, on y a innové en créant le SPPPI qui, modèle au niveau national, voire au niveau international, associe industriels, élus locaux, représentants de l'Etat et, peu à peu, associations et syndicats pour la résorption des pollutions.

Dans une région aussi densément peuplée, c'est un nouveau défi que la population doit relever. Arrivera-t-elle à se doter des outils légaux, administratifs et financiers suffisants pour réhabiliter un patrimoine naturel exceptionnel ? Aura-t-elle une volonté suffisante pour concilier nature et activités humaines ? Tel est l'enjeu •

Les cartes sont établies par l'auteur, à partir d'une plaquette de l'Etablissement public d'aménagement et de réhabilitation de l'étang de Berre (EPAREB).

Usages non alimentaires des produits agricoles Vers une jachère agro-industrielle ? par Jean-Paul Jamet

directeur de l'Organisation nationale interprofessionnelle des oléagineux (ONIDOL)
chargé de mission auprès de l'INRA, délégation à l'Agriculture, au Développement et à la Prospective

Le plafonnement des débouchés alimentaires des produits agricoles a conduit à limiter la production par un système de jachères. Après les Etats-Unis, l'Europe met maintenant en place le « gel des terres ». Mais une autre voie n'est-elle pas de développer des productions agricoles destinées à des usages non alimentaires ? Ce type de culture occupe déjà près de 80 000 hectares en France sur ce qu'il est convenu d'appeler des « jachères industrielles ». Sur ce total, la moitié est consacrée au colza destiné à la production de diester utilisé comme carburant en mélange dans le gazole.

Mais il existe bien d'autres domaines où les produits de l'agriculture pourraient constituer une source appréciable de matières premières pour l'industrie : cellulose, huiles techniques, arômes, produits de chimie fine et cosmétiques.

Le développement des « jachères industrielles », qui n'en sont pas puisqu'elles sont cultivées, est une bonne réponse aux risques de détérioration du paysage et du dépérissement du tissu rural induits par la mise en jachère pure et simple d'une partie des terres agricoles.

En Europe, les usages non alimentaires des produits agricoles se sont limités jusqu'à présent, à la production d'amidon et de glucose, si l'on met à part les productions forestières et horticoles. En effet, pour tout agriculteur européen, il était beaucoup plus avantageux de choisir des productions dont le prix de marché était soutenu d'une façon ou d'une autre. Aucune spéculation à destination non alimentaire ne peut rivaliser en terme de valorisation avec ces productions, à moins de bénéficier elle-même d'un

système de soutien comme c'est le cas des règlements amidon et glucose.

Or, aujourd'hui, la réforme de la politique agricole commune, en instaurant un système de compensation du revenu basé sur la superficie dans le cadre de la jachère, ouvre une perspective nouvelle pour l'ensemble des produits agricoles susceptibles d'une transformation non alimentaire.

Afin de maîtriser l'offre de produits agricoles, la Communauté a choisi de soutenir les grandes productions végétales par un système de compensation calculé selon le rendement moyen régional et à condition qu'une certaine parité des surfaces correspondant aux grandes cultures végétales (céréales + oléagineux) soit gelée (15 % de la surface de base pour la campagne 1992-1993).

Ces surfaces doivent être retirées de la production au moins 7 mois (du 15 décembre au 15 juillet), être entretenues et ce, de façon tournante (la même parcelle ne peut être gelée qu'une fois tous les six ans.) à moins de recourir au principe de la jachère fixe pour une part plus importante de la surface de base.

L'indemnisation s'effectue sur la base du rendement moyen régional en céréales. Elle est censée compenser en partie les charges fixes, ou les charges de structure, de l'exploitation et permettre l'entretien de ces surfaces.

Les terres gelées ne pourront faire l'objet d'aucune production agricole ni d'une utilisation lucrative incompatible avec la présence d'une culture (kermesses

ou concours hippiques, par exemple). Seule exception d'importance : la production de matières premières pour des usages non alimentaires. On parle alors de « jachère agro-industrielle », ce qui est paradoxal, car la terre est alors normalement cultivée, mais la production doit être valorisée majoritairement en dehors de l'alimentation humaine ou animale.

Une révolution culturelle

L'instauration de la jachère obligatoire constitue une véritable rupture dans le système de décision de l'entrepreneur agricole. Son exploitation est, à court terme, vraiment divisée en deux : d'une part, la sole principale où il choisit entre les différentes productions alimentaires soutenues (le blé dans le Nord de la France, le maïs dans le Sud-Ouest par exemple) et, d'autre part, la partie mise en jachère.

Sur le moyen terme, le raisonnement économique peut-être différent, car il peut décider d'ajuster structurellement son exploitation à cette nouvelle contrainte soit en cherchant des surfaces supplémentaires pour conserver la même sole cultivée, soit en diminuant ses charges de structure.

Sur la surface en jachère l'agriculteur est en face d'une alternative :

- soit il ne fait aucune production, moyennant quelques obligations d'entretien (éviter la montée à graines des mauvaises herbes) ;
- soit il plante un couvert végétal avec une espèce ou un mélange d'espèces autorisées sur une liste communautaire (pour entretenir la fertilité du sol et éviter le développement d'adventices) ;
- il peut enfin entreprendre une production non alimentaire pour autant qu'il couvre légèrement plus que ses charges opérationnelles.

La révolution décisionnelle correspond à ce dernier cas de figure, car la référence est dans ce cas la jachère nue et plus du tout telle ou telle spéculation alimentaire relativement intéressante.

Dans ce dernier cas, il prend la décision de produire, avec une espérance de gain beaucoup plus réduite. Au minimum, sa recette marginale provenant de la vente de ses produits, éventuellement complétée par une prime spécifique à des considérations environnementales (cas de la prime « diester » liée à des engagements de conduite économe en intrants) doit couvrir les charges opérationnelles occasionnées par cette culture. Il ne devra d'ailleurs pas oublier dans son raisonnement la dépense d'entretien de sa jachère qu'il aurait eu de toute façon (évaluée, selon les cas, entre 300 et 700 F/ha).

Mais cette révolution culturelle n'est pas seulement réservée aux agriculteurs. Elle s'adresse aussi aux décideurs de l'industrie chimique européenne et française. Par le passé, en s'approvisionnant auprès de l'agriculture européenne, ils craignaient d'être les otages de décisions de politique agricole imprévisibles pour eux. Aujourd'hui ils savent qu'ils peuvent envisager de disposer, pour toutes les productions, d'un système de prix indépendant de la PAC déterminé en fonction du prix mondial, ou d'une relation contractuelle entre acteurs totalement libres de leur choix. Les milieux industriels aiment avoir le sentiment de la liberté d'arbitrage quant au prix et aux quantités nécessaires. Ils ont souvent des doutes et des incertitudes sur la nature des relations qu'ils peuvent nouer avec l'agriculture européenne, notamment en matière de niveau de prix, régularité d'approvisionnement, suivi et régularité dans les spécifications de qualité requises.

Seuls un patient apprentissage et un apprivoisement réciproques permettront de lancer de nouvelles filières agro-industrielles.

Un nouvel esprit interprofessionnel doit naître. Aux agriculteurs de démontrer qu'ils peuvent s'engager dans des contrats de fourniture de produits agro-industriels et répondre aux attentes du monde industriel.

Moduler l'indemnisation de la jachère

La récente décision du conseil des ministres de l'Agriculture de la Communauté d'augmenter sans conditions la compensation pour la mise en jachère des terres est une occasion manquée.

Il eût mieux valu moduler cette augmentation afin d'inciter les agriculteurs de l'Europe à se tourner résolument vers les usages non alimentaires, offrant ainsi des perspectives d'avenir à leur métier, sans que cela se traduise par des dépenses supplémentaires pour le budget communautaire.

Plusieurs arguments militent en faveur de cette modulation de l'indemnisation de la jachère.

L'opinion publique risque de s'étonner, dans deux ou trois ans, de voir des hectares non cultivés recevoir une aide, alors même que le paysage donnerait une impression de négligence, voire d'abandon.

La jachère nue, dans certains sols, a des effets peu favorables pour l'environnement : dans le cas d'une jachère nue les éléments azotés dans le sol sont deux fois plus entraînés vers la nappe phréatique qu'avec un couvert végétal. En 1992-1993, les producteurs de diester ont reçu une aide à l'hectare de 660 F en échange de l'adoption d'une conduite économe en intrants pour les cultures de colza-jachère. L'année prochaine, la filière compte voir perdurer ce type d'appui en échange de l'engagement d'appliquer une charte favorable à l'environnement pour la conduite du colza.

Il existe des perspectives sérieuses d'utilisation des produits agricoles dans des domaines non alimentaires : la production des biocarburants, la production de cellulose à partir de plantes à fibres annuelles (sorgho, chanvre, kénaf, etc.), soit pour l'industrie papetière, soit pour la chimie, la production d'huiles techniques pour la lipochimie qu'il s'agisse des plastifiants, des peintures, des lubrifiants biodégradables, ou des supports de produits phytosanitaires, en général appréciés pour leur impact sur l'environnement, différentes plantes dites aromatiques dont les valorisations sont élevées en cosmétique ou en chimie fine.

Le lancement de nouvelles filières agro-industrielles est la meilleure réponse au dépérissement du tissu rural aggravé par les conséquences de la réforme de la politique agricole commune.

L'agriculture demeure une activité primordiale pour une bonne partie de l'espace national. L'économie agricole est au centre d'un réseau de fournisseurs (engrais, phytosanitaires, machines agricoles distribuées par les organismes stockeurs, conseils et services comme banque, assurance...) et d'entreprises d'aval qui vendent et transforment ses productions.

Jachère agro-industrielle

Pour la campagne 1992-1993, la jachère agro-industrielle occupera près de 80 000 ha en France.

Presque 40 000 ha correspondent à des hectares de colza destinés à produire des esters de méthyle pour être mélangés au gazole des moteurs diesel. Plus de 20 000 ha correspondent à des huiles végétales à usage technique :

Comment banaliser le diester ?

Six facteurs contribueront à moyen terme à la viabilité économique, à la banalisation du diester :

- 1 - l'homologation du carburant déjà réalisée au niveau français mais validée au plan communautaire ;
- 2 - la réduction des coûts industriels de transformation par la construction d'usines de grande dimension ;
- 3 - l'alignement de la fiscalité française du gazole sur la moyenne européenne (plus élevée) ;
- 4 - l'adoption par le Conseil des ministres de la Communauté de la directive Scrivener sur la fiscalité spécifique des biocarburants (rappelons d'ailleurs que sur le plan économique, la fiscalisation spécifique du diester se justifie à la fois par les économies d'importation de gazole auxquelles elle se substitue mais aussi par la réduction de notre dépendance en tourteaux où nous sommes encore très vulnérables) ;
- 5 - l'augmentation du prix du gazole résultant des obligations de désulfuration ;
- 6 - la mise en place d'une politique de soutien temporaire à la production.

colza à haute teneur en acide érucique pour faire des fluidifiants pétroliers, lin oléagineux pour produire des bases peintures et autres linoléums, ricin pour produire des plastiques et des polyuréthanes. 8 000 ha sont destinés à produire de l'éthanol à partir de céréales. Enfin, le reste se partage entre les plantes aromatiques et différentes plantes à fibres (dont le sorgho papetier).

L'exemple du diester

La filière diester est celle qui se met le plus rapidement en place. Elle va ainsi permettre de démontrer que les agriculteurs sont capables de mettre à la disposition de l'industrie chimique européenne des quantités significatives de matière première (40 000 t pour la France en 1993, 100 000 t en 1994 et plus de 200 000 t en 1995), répondant au cahier des charges des pétroliers et des motoristes européens, et ceci dans un cadre contractuel conformément à la réglementation communautaire.

Une telle entreprise n'est possible que parce que la filière oléagineuse a une large expérience sur le plan

interprofessionnel et la pratique du dialogue avec l'industrie.

D'emblée, la question des biocarburants a été abordée avec une démarche de partenariat qu'il s'agisse des pétroliers ou des motoristes notamment.

Les essais sur banc moteur ou sur flottes prirent près de cinq ans et démontrèrent les qualités des esters d'huile végétale comme carburants :

- pouvoir calorifique comparable au gazole ;
- excellent bilan énergétique ;
- émissions favorables pour l'environnement urbain ; teneur en SO₂ nulle, abaissement des émissions de particules et des hydrocarbures polycycliques ;
- écobilan favorable au regard de l'effet de serre.

De plus, il faut rappeler que les esters sont biodégradables et non toxiques s'ils sont rejetés dans l'environnement.

Le développement de la filière diester, s'il est bien amorcé dépend d'un certain nombre de conditions :

- la définition d'une stratégie commerciale soit par la banalisation en mélange à 5 % dans le gazole, soit par l'utilisation à 30 % dans des flottes captives ;
- l'industrialisation progressive de la filière ;
- la continuation d'un effort de recherche notamment pour améliorer la productivité de la culture du colza ;
- l'organisation contractuelle de cette filière de production.

Ainsi, la production d'esters carburants est une première étape dans la valorisation des huiles végétales. D'autres filières suivront cet exemple en partenariat avec l'industrie chimique européenne, qu'il s'agisse des lubrifiants, des encres, des supports de produits phytosanitaires ou des plastiques.

Article publié dans *Ingénieurs de la vie*, n° 430, sept, oct. 1993, et repris avec l'aimable autorisation de la revue.

On pourra consulter le n°429 de cette revue, consacré à la prévention des pollutions.

